



CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 11 JUILLET 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le mardi 11 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2017

Présents : M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme LANDES Caroline, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ALBAS Christelle, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. MAVIGNER Jean-François ;

M. le Maire signale les pouvoirs suivants de :
- Mme ALBAS Christelle à Mme SAUTEREAU Chantal,
- M. MAVIGNER Jean-François à Mme GELLY Evelyne,
- M. CANCHY Eric à M. ALEMANY Fabien,

Mme SAUTEREAU Chantal est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par le personnel communal lors des élections présidentielles et législatives 2017.

M. BERTOLINI, propose à l'Assemblée d'indemniser les agents communaux qui ont participé à l'organisation des dernières élections présidentielles et législatives.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'indemniser les agents suivants en procédant comme suit :

- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (8^{ème} échelon)
- Le régime appliqué est celui des I.H.T.S.
- Le traitement brut annuel est de 21.368,27 €
- L'heure de dimanche est de 24,45 €
- Le nombre d'heures supplémentaires effectuées est de 19h00
- Le montant total de l'indemnité est donc de $19 \times 24,45 \text{ €} = 464,55 \text{ €}$

- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (8^{ème} échelon)
- Le régime appliqué est celui des I.H.T.S.
- Le traitement brut annuel est de 21.930,60 €
- L'heure de dimanche est de 25,10 €
- Le nombre d'heures supplémentaires effectuées est de 14h00
- Le montant total de l'indemnité est donc de $14 \times 25,10 \text{ €} = 351,40 \text{ €}$

- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (7^{ème} échelon)
- Le régime appliqué est celui des I.H.T.S.
- Le traitement brut annuel est de 21.030,88 €
- L'heure de dimanche est de 24,07 €
- Le nombre d'heures supplémentaires effectuées est de 14h00
- Le montant total de l'indemnité est donc de $14 \times 24,07 \text{ €} = 336,98 \text{ €}$

- 1 Attaché Territorial (7^{ème} échelon)
- Le régime appliqué est celui des I.F.T.S.
- Le montant moyen annuel de l'IFTS est de 1.091,71 €
- Le taux moyen mensuel est de $1.091,71 : 12 = 90,98 \text{ €}$
- Le coefficient fixé par l'Assemblée est de 0,3869
- L'heure de dimanche est donc de $90,98 \times 0,3869 = 35,20 \text{ €}$
- Le nombre d'heures supplémentaires effectuées est de 24h00
- Le montant total de l'indemnité est donc de $24 \times 35,20 = 844,80 \text{ €}$

DIT : que les primes susvisées seront versées en une seule fois aux agents précités.

INDIQUE : que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès le caractère exécutoire de cette délibération.

AJOUTE : que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget primitif 2017.

2/ Modification du tableau des effectifs du personnel communal :

- **création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, à temps non complet (30/35^{ème}).**
- **création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, à temps non complet (29/35^{ème}).**
- **création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial, titulaire, à temps non complet (19/35^{ème}).**

M. BERTOLINI, indique au Conseil Municipal que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 donne la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours d'école. Il rappelle que par délibération du 1^{er} juillet dernier, les conseillers ont émis le souhait de revenir à la semaine de 4 jours pour l'école Suzanne St Julien.

M. ROUQUET, explique à l'Assemblée, qu'en attendant la réponse officielle de l'inspection académique, il a fallu prévoir les deux scénarios pour la prochaine rentrée scolaire. Ainsi, et pour répondre à cette éventualité, deux postes ayant fonction d'ATSEM ont donc été envisagés, sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, à temps non complet : un poste d'une durée annualisée de 30/35^{ème} correspondant à l'organisation de la semaine de 4,5 jours d'école, et un poste d'une durée annualisée de 29/35^{ème} correspondant à celle de 4 jours d'école. Il précise qu'il s'agit du poste qui sera proposé à Mme Mariam VASSAS qui est employée à l'Ecole et sur le temps périscolaire pour une durée actuelle annualisée de 20/35^{ème}.

M. ROUQUET, ajoute que Mme Stéphanie GUIMBARD qui travaille actuellement sur un poste en CDD de 14h00 hebdomadaire sera reconduite en contractuelle, mais sur un poste à 26h00 hebdomadaire. Dès la rentrée scolaire, elle assurera la fonction d'ATSEM dans la classe des grandes sections de maternelle en alternance avec Mme Mariam VASSAS.

M. BERTOLINI, indique à l'Assemblée que l'inspection académique a récemment donné son accord pour le retour à la semaine de 4 jours d'école à l'école Suzanne St Julien. Il ajoute que par conséquent, il n'y a plus d'utilité de créer le poste d'Adjoint technique, titulaire, à temps non complet (30/35^{ème}).

M. ROUQUET, ajoute que la réorganisation des services a également entraîné le besoin de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial, titulaire, à temps non complet (19/35^{ème}). Il explique que cela consiste à augmenter à 19/35^{ème} le temps de travail de Mme Lucie PICONE, actuellement employée à 17/35^{ème} à l'agence postale communale comme Adjoint Administratif Territorial.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, à temps non complet (29/35^{ème}).
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial, titulaire, à temps non complet (19/35^{ème}).

AUTORISE : le Maire à signer les arrêtés de nomination.

DIT : que ces créations de postes feront l'objet de déclarations de vacances d'emplois auprès de Centre de Gestion de la Fonction Publique.

ADOpte : le nouveau tableau des effectifs suivants qui annule et remplace le précédent :

Filière Administrative :

| | | | |
|---|---------|-----------|------------|
| - 1 Attaché Territorial | 35 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe | 28 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe | 20 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adjoint Administratif Territorial | 17 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adjoint Administratif Territorial | 19 h 00 | Titulaire | (vacant) |

Filière Technique :

| | | | |
|--|---------|-----------|------------|
| - 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe | 35 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe | 35 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe | 15 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adjoint technique territorial | 30 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adjoint technique territorial | 30 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 Adjoint technique territorial | 20 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 C.A.E. | 20 h 00 | | (vacant) |
| - 1 Adjoint technique territorial | 29 h 00 | Titulaire | (vacant) |

Filière Médico-sociale :

| | | | |
|---|---------|-----------|------------|
| - 1 A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe | 30 h 00 | Titulaire | (pourvu) |
| - 1 A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe | 26 h 00 | Titulaire | (vacant) |

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au Budget 2017 sur le compte 012 « rémunération du personnel ».

3/ Travaux de réfection de voirie du chemin du Coulazou :

- Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
- Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée le projet de travaux de réfection de voirie du chemin du Coulazou approuvé par le Conseil municipal en séance du 17 mai 2017. Il explique que dans le cadre de ce marché une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises de travaux publics.

M. GARCIA, indique que trois entreprises ont répondu dans les délais impartis. Il ajoute que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 11 juillet 2017, et donne lecture des offres comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| ○ Entreprise BONNET TP (Juvignac) | : 16.272,00 € TTC |
| ○ Entreprise ROUVIER TP (Lodève) | : 8.484,00 € TTC |
| ○ Entreprise ESPINAS | : 9.733,05 € TTC |

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : l'entreprise ROUVIER T.P. (Lodève), titulaire du marché de travaux précité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de travaux avec l'entreprise ROUVIER T.P. pour un montant retenu de 8.484,00 € TTC.

DIT : que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits sur le compte 2151 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

4/ Désignation d'un suppléant au Conseil d'exploitation « Eau et Assainissement » de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la Commune transfèrera la compétence « eau et assainissement » à la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault ». Cela induit le transfert du budget annexe de l'eau et de l'assainissement mais aussi l'ensemble des résultats comptables. Il indique que la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » a réalisé depuis le début de l'année un important travail de collecte des données et de structuration des prochains services de l'eau et de l'assainissement. Il ajoute qu'un Conseil d'exploitation a été créé dans cette nouvelle dynamique.

M. BERTOLINI, explique qu'il convient aujourd'hui de désigner un suppléant pour constituer avec le Maire, membre titulaire, le futur conseil d'exploitation qui réunira les représentants des 28 communes.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : M. GARCIA François, suppléant au conseil d'exploitation « Eau et Assainissement » de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

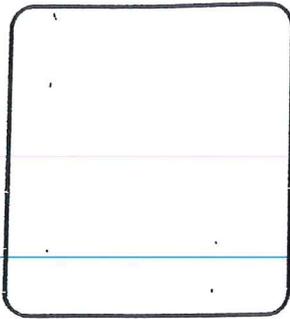
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à St Paul et Valmalle, le 12 juillet 2017

le Maire

Jean-Pierre BERTOLINI





POUVOIR

Je soussigné(e), MR CAUCHY ERIC

donne pouvoir à MR ALEMANY

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le Mardi 11 Juillet 2017

de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul de
Vermelle

, le 11/07/2017

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour Pouvoir

POUVOIR

Je soussigné(e), Christelle AUBAS

donne pouvoir à Chantal SAUTEREAU

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le ... 11/07/2018
de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul et Valaella le 20/07/2018

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

u Bon pour Pouvoir



POUVOIR

Je soussigné(e),

MAUGNER

Jean François

donne pouvoir à

M^{me} GELLY Evelyne

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le

Mardi 11 Juillet 2017 / 20H

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

S. Paul et Nolle

, le

11.07.2017

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu **le MARDI 11 JUILLET 2017, à 20h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par le personnel communal lors des élections présidentielles et législatives 2017.
- 2/ Modification du tableau des effectifs du personnel communal :
 - création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, à temps non complet (30/35^{ème}).
 - création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, à temps non complet (29/35^{ème}).
 - création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial, titulaire, à temps non complet (19/35^{ème}).
- 3/ Travaux de réfection de voirie du chemin du Coulazou :
 - Désignation de l'entreprise titulaire du marché ;
 - Autorisation au Maire de signer le marché de travaux ;
- 4/ Désignation d'un suppléant au Conseil d'exploitation «Eau et Assainissement» de la CCVH.

A St Paul et Valmalle, le 5 juillet 2017

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

